

Abandon des harkis en 1962 : Reconnaissance officielle de la responsabilité de la France

Le président Sarkozy reconnaît officiellement la responsabilité historique de la France



C'était une promesse de campagne du candidat Sarkozy en 2007. Et il aura fallu attendre 5 ans pour qu'elle soit tenue. En effet, en déplacement à Perpignan, ce 14 avril 2012, le président sortant a officiellement reconnu la responsabilité historique de la France dans l'abandon des Harkis, ces soldats musulmans qui combattirent au sein de l'armée française lors des événements en Algérie.

« La France devait protéger les harkis de l'histoire, elle ne l'a pas fait. La France porte cette responsabilité devant l'histoire, c'est cette responsabilité que je suis venu reconnaître ici », a ainsi déclaré Nicolas Sarkozy.

« La France doit, comme elle l'a toujours fait, regarder son Histoire en face et assumer les erreurs qu'elle a pu commettre. En l'occurrence, rien ne peut expliquer, rien ne peut excuser l'abandon de ceux qui avaient fait le choix de la France », a-t-il ajouté, lors d'un discours prononcé après la visite du camp de Rivesaltes, qui accueillit de nombreux Harkis à leur arrivée en France en 1962.

Il est difficile de savoir avec exactitude le nombre de Harkis ayant pu venir en France avec leur famille après les accords d'Évian. Une étude du service central des rapatriés l'avait estimé à 66.000 mais d'autres publications plus récentes ont donné d'autres chiffres. Ces anciens supplétifs de l'armée française et leurs descendants représenteraient, actuellement, une communauté de 500.000 personnes.

Quant à ceux qui n'ont pas pu rejoindre la France et qui ont subi des exactions après l'indépendance de l'Algérie, leur nombre varie selon les estimations. Diverses sources estiment qu'entre 60.000 et 80.000 Harkis en ont été victimes, d'autres parlent de 150.000.

Cela étant, la loi du 11 juin 1994, promulguée par François Mitterrand, indique que « la République française témoigne sa reconnaissance envers les rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie pour les sacrifices qu'ils ont consentis ». Ce texte a été complété par le décret du 31 mars 2003, lequel a instauré une « Journée nationale d'hommage aux Harkis », fixée au 25 septembre de chaque année. Mais il n'était jusqu'à présent pas question d'une quelconque reconnaissance de la responsabilité de la France.

Par ailleurs, le 19 janvier 2011, et à l'initiative du sénateur UMP Raymond Couderc, le Sénat a adopté à l'unanimité, à l'exception des élus communistes, une proposition de loi visant à pénaliser les propos diffamatoires et injurieux susceptibles d'être tenus à l'égard des Harkis.